

Plan d'affectation (PA)



Fort de Chillon

Commune de Veytaux

Coordonnées moyennes : 2°56'0"800 / 1°14'0"500

22 avril 2022 - Version pour enquête publique

Plan

Approuvé par la Municipalité de Veytaux dans sa séance du _____

La Syndique : _____ La Secrétaire : _____

Christine Chevalley Fabienne Curchod

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du _____

Le Président : _____ Le Secrétaire : _____

Pascal Ruch Dany José

Alves de Almeida

Entré en vigueur le : _____

Soumis à l'enquête publique du _____ au _____

La Syndique : _____ La Secrétaire : _____

Christine Chevalley Fabienne Curchod

Approuvé par le Département Compétent.

Lausanne, le _____

La Cheffe du Département : _____

Urbanistes - REG A & FSU | 1820 Montreux

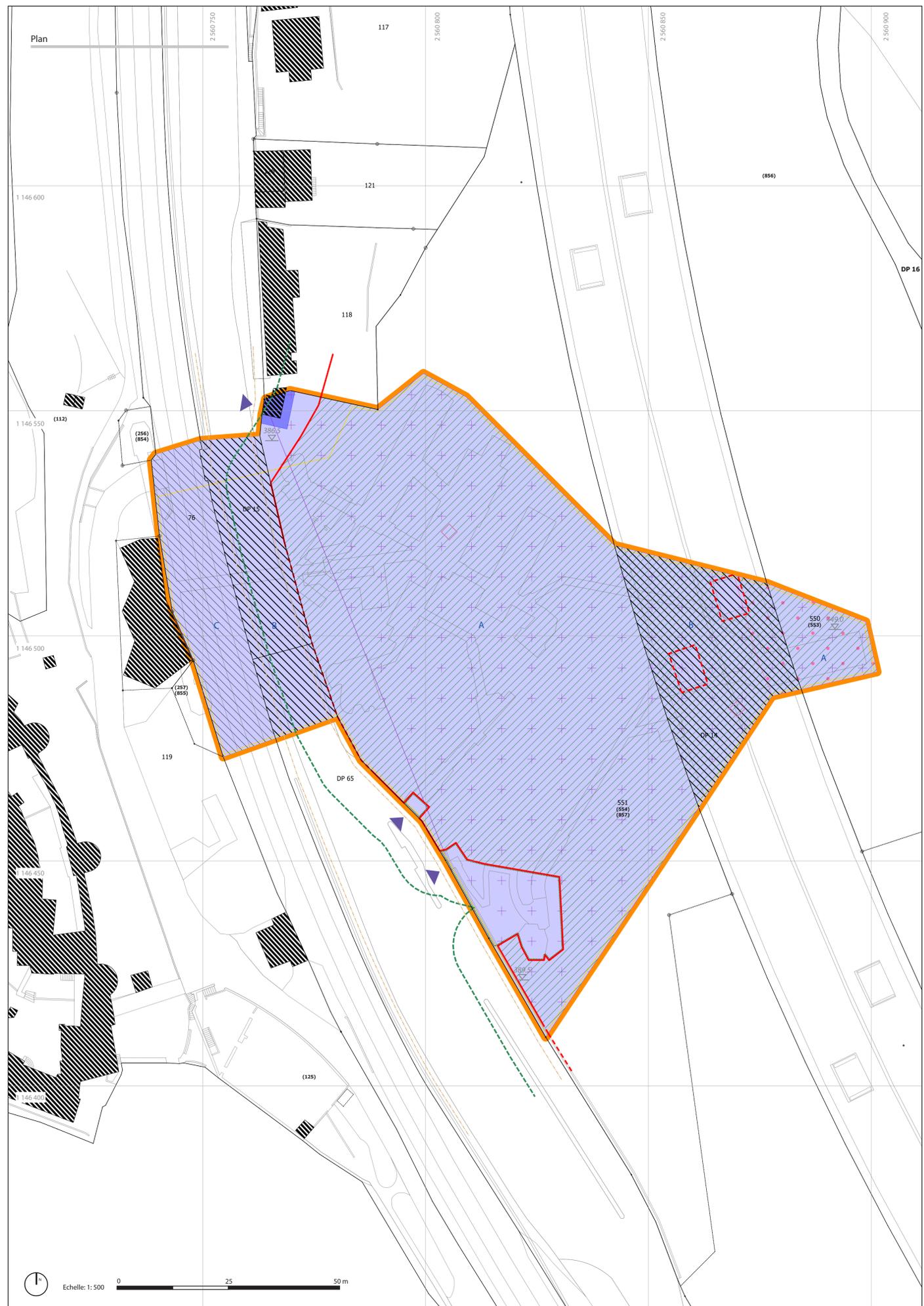


Liste des propriétaires

Propriétaire(s)	Parcelle(s)		
CFF	76	DP Cantonal	DP 14
Etat de Vaud	550	DP Cantonal	DP 15
Etat de Vaud	551	DP Cantonal	DP 65

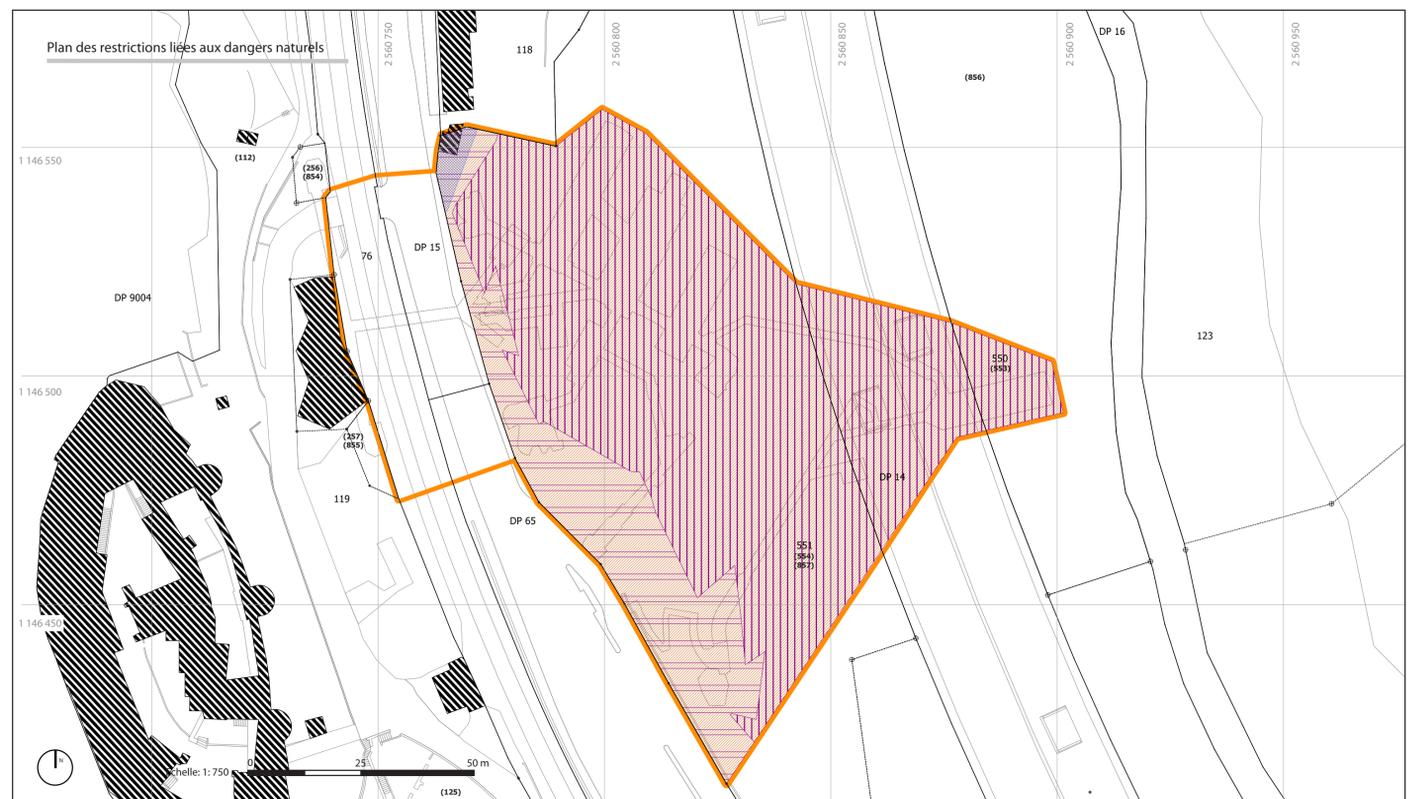
Légende

Généralités	
	Périmètre du plan d'affectation
	Bâtiment existant
	Bâtiment souterrain du fort existant (à titre indicatif)
	Altitude du terrain existant
	Accès publics piétons
	Limite de la forêt selon constatation de la nature forestière du 22.09.2020 (art. 24 LVLFO)
	Limite de la forêt à titre indicatif du 22.09.2020 (art. 1 RLVLFo)
	Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la forêt
	Objets notés 2 au recensement architectural (à titre indicatif)
	Voies de communication historiques (à titre indicatif)
	Périmètre IMNS (à titre indicatif)
	Périmètre IFP (à titre indicatif)
	Zone affectée à des besoins publics 15 LAT
	Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
	Autre zone superposée A (Aire forestière 18 LAT)
	Autre zone superposée B (Zone de desserte 18 LAT)
	Autre zone superposée C (Zone ferroviaire 18 LAT)
	Autre périmètre superposé Périmètre Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (à titre indicatif)
	Périmètre des espaces extérieurs aménagés



Légende

Généralités	
	Périmètre du plan d'affectation
	Bâtiment existant
Dangers de chutes de pierres et blocs	
	Secteur de restrictions fortes «chutes de pierres et blocs»
	Secteur de restrictions résiduelles «chutes de pierres et blocs»
Dangers de glissements superficiels spontanés	
	Secteurs de restrictions générales «glissements superficiels spontanés»
Dangers de laves torrentielles	
	Secteurs de restrictions générales «laves torrentielles»



Plan de base établi conformément aux données cadastrales du 1^{er} avril 2022 fournies par :

B+C Ingénieurs SA, F. Coffey, Ingénieur géomètre breveté

le _____ Signature : _____